Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 071-217104637-20260917-2026056-DE

SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2026-056

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, BASSEUIL Roland, CORRE Maryline, DELORME Marie-Ange, DESCHAMPS Nataliia, FENZL Lucas, FOURCAUD Valérie, GROUILLER Marie, PLACE Julien, SADOIT Fabien, VERMOREL Christophe **Étaient absents excusés** : NICOLAS Anthony, ayant donné pourvoir à NICOLAS Sylvain **Secrétaire de séance** : LAMBOROT Cécile **Secrétaire Générale de Mairie** : BONNETAIN Ingrid	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents :14 Date de convocation : 08/09/2026

OBJET : Délibération relative à à l'adhésion au CEP

Une réforme au ministère de la culture risque de faire disparaître la commune de la liste des villages abritant un édifice historique. Une adhésion au CEP permettrait le maintien, moyennant une faible cotisation.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au CEP en versant une cotisation de 50€.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 17 septembre 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT,

MAIRIE DE ST-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF ★ 71740 ★